

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Décembre

La Presse

C'est étonnant ce que l'argent fait commettre de malpropétés ; à chaque jour son scandale nouveau, scandale militaire, scandale financier, scandale administratif, scandale de presse, toute la Lyre vibre, et quel-
le Lyre !

Cependant, il se trouve encore de par le monde, de bonnes gens qui scandent, d'un ton sentencieux, en humant leur fine, cette maxime d'almanach : « La fortune ne fait pas le bonheur. » Notez que ces philosophes d'âge mûr ont généralement épuisé leur jeunesse à courir après les louis, et qu'un temps fût où les splendeurs des restaurants à vingt-trois sous leur mettaient au cœur de furieux appétits des bonnes choses.

Personnellement, je méprise hautainement l'argent, mais, ma foi, je tiens fort aux jouissances qu'il m'aide à me donner ; quant à commettre des vilénies pour m'en procurer, je crois bien que je sois trop naïf pour ça, et puis, d'abord, je ne suis pas directeur de journal.

Pour en venir à l'examen de ces campagnes de chantage, que l'on connaissait depuis fort longtemps dans le monde qui écrit, et que de récents événements ont tout à coup rendues publiques et par suite scandaleuses, on pourrait croire qu'elles sont des exceptions, que de Clerg, Portalis et les autres représentent de rares autant que méprisables phénomènes. Pas du tout, le chantage au contraire est pratiqué sur une très large échelle par une bonne partie de la presse parisienne, avec plus ou moins d'adresse, d'audace et de délicatesse relative.

Je parlais de ces misères, hier, avec un de mes amis, chroniqueur parlementaire qui n'est mêlé, ni de près ni de loin, à la direction pas plus qu'à l'administration des grands quotidiens auxquels il collabore, mais qui n'en est pas moins fort au courant des des-

sous au journalisme.

— La genèse du chantage, me disait-il, mais elle est bien simple. Les journaux parisiens ont, actuellement, à faire face à d'énormes frais de toutes sortes : rédaction d'élite, trop nombreuse, qu'il faut couvrir d'or, reporters, interviewiers sans cesse en déplacement, parfois envoyés à l'autre bout du monde, suppléments illustrés, créations artistiques originales qui coûtent des sommes folles. Pour payer ce luxe aimé du public moderne, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, or l'abonnement et la vente donnent peu — la concurrence étant énorme — et l'annonce ne donne plus du tout. Cela, vous le savez aussi bien que moi, étant du bâtiment, et ne le sauriez-vous pas, qu'un coup d'œil jeté sur la quatrième page des quotidiens les plus en vogue, vous instruirait rapidement. Seuls les lanceurs de produits n'ayant de pharmaceutique que le nom, les fabricants de médicaments pour l'usage... intime, les cabinets d'affaires véreuses et les somnambules extra-lucides ont recours à la publicité des journaux.

La réclame a tué l'annonce d'abord, elle a pourri la Presse ensuite. La réclame c'est l'éloge d'un produit ou d'une opération quelconque intercalé dans le texte même du journal, et rédigé ou paraissant être rédigé par un des rédacteurs même de ce journal, qui détourne ainsi, au profit d'une affaire ou commerciale, ou industrielle, ou financière, l'influence qu'il s'est acquise par son talent d'écrivain politique ou littéraire. Pressés par le besoin d'argent, les directeurs de journaux se sont d'abord contentés d'insérer, moyennant salaire, et salaire très élevé, les tartines toutes faites qu'on leur apportait. Puis ils ont collaboré directement ou indirectement, par leurs rédacteurs, à l'élaboration du texte des réclames, certains ensuite se sont intéressés aux affaires elles-mêmes qu'on les chargeait de lancer. Enfin, mis au courant des trafics de tous genres, des journalistes ont fait, des renseignements confiés à leur discrétion, matière marchande et n'ayant d'abord été qu'audacieux,

puis indéliçats, ils sont enfin devenus maîtres-chanteurs. Ils avaient, pour commencer, trafiqué dans les pastilles purgatives, ils ont ensuite tripoté dans les opérations financières, politiques ou policières.

Il faut tout dire et reconnaître dès l'abord que la masse des journalistes, de ceux qui vivent de l'article pondu au jour le jour, de l'information ou de l'interview déniché à grand peine, sont restés probes, et ce n'est pas parmi eux que l'on trouverait les coquins que la police connaît mieux que personne, puisqu'elle les a utilisés. Même, ceux-là, les laborieux, si peu rétribués, demandent à belles phrases l'épuration complète de la corporation. Malheureusement, si complète qu'elle soit, une épuration n'aura pas de résultat pratique, si elle n'est suivie d'un remaniement complet du journal lui-même.

— Il me semble, dis-je à mon tour, que le journal pourrait être bien rédigé, être mieux rédigé encore qu'il ne l'est actuellement et gagner de l'argent tout en restant honnête. Jamais on n'a fait autant de publicité et d'aussi coûteuse publicité que de nos jours. Certains industriels font tirer par milliers des affiches revenant à 3 et 4 francs la pièce ; ces lanceurs d'affaires n'hésiteraient pas à utiliser la très réelle influence du journal si on leur faisait des conditions raisonnables.

— Précisément, me répondit mon ami, c'est ce que je me tue à crier à tous les échos des salles de rédaction. Envoyez-moi faire... la réclame, ne vendez votre influence à personne, ni votre plume, ni votre titre, mais faites que votre papier soit un emplacement à louer sur lequel pût être collé, pour un prix modéré, toute annonce honnête : La réclame a tué l'annonce ; voulant gagner beaucoup et vite vous faites payer cette réclame un prix fou, le commerçant, naturellement, ne veut plus de l'annonce dépréciée, ni de la réclame outrageusement onéreuse ; c'est un cercle vicieux ; pour le briser, réhabilitez l'annonce et vous réussirez. Les journaux étrangers, anglais et

américains, ne sont-ils pas là, d'ailleurs, qui pourraient être d'un utile enseignement ! Ils ont 8 et 10 pages de texte, dont 5 et 7 au moins couvertes d'annonces, aussi leurs directeurs n'ont-ils pas besoin d'être des canailles pour vivre. Certaines nations font du journal l'intermédiaire indispensable à toutes leurs transactions : ventes, achats, échanges, mêmes les plus infimes, — l'annonce n'en coûte que quelques centimes — et l'habitude est si bien prise par tous de ne rien faire sans consulter le grand *renseigneur* public, que tous achètent quotidiennement leur journal et ont recours à ses services. Qui en profite, le journal lui-même, au double point de vue de la publicité et de la vente et tout en demeurant absolument désintéressé dans les affaires dont il n'est que le *véhicule à prix réduits*.

On se plaint, dans les bureaux parisiens de la rapacité des intermédiaires. Eh ! par di, supprimez-les ; avec ça que tels directeurs se gênent pour aller porter eux-mêmes à domicile leurs menaces de chantage !

— Je parle d'or, n'est-ce pas, sans jeu de mots et vous vous dites : « Pourquoi mon ami ne fait-il pas lui-même l'expérience du journal tel qu'il le rêve, puisqu'il est sûr du succès ! » Pourquoi ? Parce que je n'ai pas le sou et que si j'allais offrir cinquante actions de mon journal en formation à M. X... fournisseur de l'Etat, qui, hier, a versé un demi-million à tel bandit de la presse, qui lui avait mis ses ordures sous le nez, M. X... me flanquerait à la porte comme un chien galeux. Mais il y a des capitalistes qui n'ont pas besoin des messieurs X... ou Y... et c'est à eux, propriétaires de journaux, qu'il appartient d'opérer la transformation radicale dont je viens de vous entretenir un peu trop longuement.

— C'est peut-être, conclus-je, parce que nous sommes des transformateurs sans le savoir nous autres, journalistes de province, qu'il y a si peu de crapules parmi nous.

Roger DAPREMONT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 17

MISÉ FERÉOL

PAR JACQUES VINCENT

XVII

Massol lui-même excusait ses folies, et lui pardonnait ses plaisanteries comme l'attrail des cartes et des compas. Pre-que chaque jour les deux frères dinaient à la Tour. Tout en rendant justice à la beauté d'Albine, André lui préférait de beaucoup la gentille Claire.

— Je n'aime pas les brunes, moi, disait-il. Ça me fait toujours un peu peur. Il y avait du tragique dans cette Camargue-là.

Cependant la prédiction de Pierre tendait à s'accomplir. André semblait s'accoutumer en Camargue. Laisant son frère à ses travaux, il passait à la Tour la plus grande partie de son temps. Pour les Marseillais, il était un oracle. Au château comme au mas, il bouleversait tout, les tentures et les meubles, les serres et les écuries, jusqu'au boudoir de la savonnière, dont il avait entrepris le rajeunissement. Rémond le consultait sur le parfum de ses savons. La toilette de Claire subsistait sa loi ; quoique la fillette se rebellât d'abord, de parti-pris, il la voyait apparaître le lendemain avec la nuance indiquée. *Friquet* lui-même n'avait pu résister à un si redoutable maître. Dans les promenades avec le *petit-frère*, il lui avait fallu re-

noncer à ses entêtements ; il obéissait à la voix.

Sous son air d'étourderie, André observait de près. Plusieurs fois, Pierre l'avait aperçu regardant Albine avec attention. Un soir comme ils venaient de la ramener à la Bastide :

— La femme !... c'est elle... n'est-ce pas ? dit André.

Pierre ne répondit rien.

Bien que l'époque du mariage ne fût point encore fixée, une seconde visite de Chavagnas avait déjà posé les préliminaires du contrat. Cependant, Pierre avait cru remarquer quelques changements dans les allures d'Albine. A peine sensible d'abord, ces changements s'accroissaient peu à peu. A une sorte de timidité, d'embarras, qui pouvait avoir pour cause la présence inopinée d'André au milieu du petit cercle intime, succédèrent certaines bizarreries d'humeur. Elle avait des impatiences, des rougeurs, des tressaillements, des violences sourdes. Tantôt elle s'animait jusqu'au point de paraître brusque et emportée ; puis, tout à coup, elle s'oubliait dans de longs silences dont rien ne pouvait la tirer. Que se passait-il ? Plusieurs fois, il eut l'idée de l'interroger ; une hésitation, une crainte le retenait. Sans doute, il s'agissait d'Honorat ; elle souffrait loin de lui.

Un jour, au jardin, Claire ayant entraîné le fiancé à l'écart :

— Vous qui êtes le grand ami d'Albine, dit-elle, ne pourriez-vous pas savoir ce qu'elle a contre moi ?

— Contre vous ? répliqua Pierre étonné.

— Oui, elle m'en veut, j'en suis certaine... et comme je sais qu'elle a confiance en vous, peut-être vous a-t-elle laissé deviner quelque chose,

— Quelle folie ! Albine vous aime beaucoup et n'a aucune raison pour vous en vouloir.

— Si je vous répète qu'il y a quelque chose. C'est vrai, elle m'aimait beaucoup ; mais depuis quelque temps, je sens en elle comme un refroidissement ; elle me repousse quand je l'embrasse. Autrefois nous parlions souvent de vous ; maintenant, sitôt que je prononce votre nom, elle m'interrompt brusquement. C'est comme une irritation contre tout ce que je fais, tout ce que je dis. J'en suis très triste au fond, je vous assure... En vérité, je ne sais que m'imaginer. Peut-être dans mon étourderie, ai-je pu le blesser bien involontairement. Vous seriez gentil de l'interroger.

Cette confidence jeta Pierre dans d'étranges idées. L'esprit en éveil, il fut bientôt convaincu que Claire n'avait rien exagéré. Depuis quelques jours en effet, Albine trahissait une hostilité, de l'aigreur même. Froide, sèche, acrimonieuse, presque méchante, elle allait jusqu'à tourner en ridicule ces mêmes ingénuités enfantines qu'autrefois elle appelait des grâces. Si la fillette arrivait pour l'embrasser, elle la repoussait presque durement. Il lui en avait une fois pâli sous un baiser qu'elle n'avait pu esquiver. Et, pourtant, plus assidue que jamais à la Tour, elle y survenait à toute heure, s'y installant des jours entiers. Elle continuait à se mettre en tiers entre les fiancés. Toutes ses ironies, d'ailleurs, portaient sur eux. Elle se moquait quand elle les surprenait en tête-à-tête, mais d'un accent si amer que Pierre restait confondu. Pourquoi cette haine subite ? Une supposition folle, extravagante s'offrit à sa pensée : Albine était-elle jalouse ?

Il s'était engagé à l'interroger. Supplié de nou-

veau par la fillette et poussé lui-même par une âpre curiosité, un soir, après dîner, il aborda Mme Honorat comme elle était seule sur la terrasse. En l'apercevant, elle fit un mouvement pour se lever.

— Oh ! non ! ne vous sauvez pas, dit-il en s'efforçant de rire pour cacher son trouble. Je vous suis envoyé en ambassadeur ; il faut que vous m'écoutez.

— Mon Dieu ! de quoi s'agit-il donc ? demanda-t-elle avec une sorte d'effroi.

— Je viens vous parler de Claire, répondit-il s'asseyant auprès d'elle.

— De Claire ? reprit-elle brutalement. Mais quel propos ? Qu'ai-je affaire, moi, avec cette enfant ?

— Vous connaissez son bon petit cœur. Eh bien ! depuis quelques jours elle est toute tourmentée... elle s'est adressée à moi et m'a supplié de vous interroger.

— M'interroger, moi ? s'écria-t-elle ; encore une fois que peuvent me faire ses caprices d'enfant, auxquels il vous plaît d'attribuer tant d'importance ? Si elle a un chagrin, en quoi puis-je y être pour quelque chose ?

— Que voulez-vous ? elle s' imagine que vous n'êtes plus la même pour elle ; elle a cru remarquer en vous de la froideur, du mécontentement, et elle s'accuse de quelque faute involontaire qu'elle aura commise à votre égard.

— Mais décidément, c'est un parti-pris. Pourquoi ne serais-je plus la même ? Pourquoi aurais-je changé ? Enfin, qu'est-ce que je pourrais donc avoir ?

— C'est aussi ce que je me suis demandé, re-

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 décembre 1894

La Chambre reprend la discussion du budget de 1895.

M. Pelletan a la parole.

L'orateur continue son discours de mardi dernier; il dit qu'il examinera aujourd'hui successivement le budget des Chemins de fer, les dépenses coloniales et les dépenses de la Guerre.

M. Pelletan dit que la somme fournie par les actionnaires pour l'établissement de nos voies ferrées s'élève à 1 milliard 600 millions. A 4 0/0 d'intérêt cela représenterait un dividende de 60 à 70 millions au maximum. Or les dividendes payés actuellement sont de 150 millions; c'est un revenu usuraire double de celui que l'on devait payer. A qui cette énormité est-elle imputable? A l'Empire d'abord, qui a garanti aux chemins de fer du Midi jusqu'à 12 0/0 de revenus; aux conventions de 1883 ensuite, qui ont garanti à toutes nos Compagnies de chemins de fer un revenu sur la valeur en Bourse des actions, dont le capital, grossi démesurément par la spéculation, représentait près de 4 milliards.

M. Pelletan dit que c'est à juste titre qu'on a pu qualifier la loi des conventions, de « lois scélérates ».

M. Rouvier proteste énergiquement.

M. Pelletan ajoute que, grâce à ces conventions, les Compagnies sont absolument désintéressées du résultat de leur exploitation, qu'elles exploitent avec économie ou au contraire avec un laisser-aller de dissipateurs; les actionnaires n'en touchent pas moins le dividende usuraire qui leur a été garanti.

Il n'y a pas à revenir là-dessus, puisqu'il y a un contrat qui oblige l'Etat, mais au moins doit-on s'occuper de ne pas argumenter perpétuellement cette garantie.

M. Pelletan dit que l'on peut arriver à restreindre les effets de la loi des garanties, en exerçant sur les Compagnies un contrôle très sévère, en les obligeant à exploiter dans les meilleures conditions d'économie, en laissant à leur charge les dépenses injustifiées.

M. le ministre de la justice dit que M. Pelletan aurait peut-être pu réserver pour la discussion du budget de la marine ses observations. Il aurait trouvé en face de lui le ministre de la marine retenu aujourd'hui au Sénat.

M. le ministre demande à la Chambre de ne pas clore la discussion générale sans que le gouvernement ait répondu à M. Pelletan.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du 6 décembre

On discute l'affaire de Madagascar.

M. de l'Angle-Beauanoir ne croit pas que cette expédition, coûteuse et dangereuse, soit du goût des électeurs. Aucune colonisation n'est possible; l'orateur repousse le projet.

M. de Lamarzelle demande qu'on s'explique sans restriction. Il expose la situation des Français, et dévoile ce fait que les missions protestantes anglaises ont embrigadé les Malgaches, la reine elle-même, sous la Grande-Bretagne.

M. de Lamarzelle demande l'égalité pour les catholiques.

M. Jean Macé est opposé à l'expédition.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, déclare que l'expédition est la conséquence de la politique séculaire française à Madagascar. Le protectorat donnera des résultats sérieux.

M. de Freycinet vient à la rescousse, et le projet est voté par 267 voix contre 3.

prit Pierre, car, moi aussi, je vous observe, et j'ai fait les mêmes remarques que Claire.

— Hein? que voulez-vous dire? dit-elle d'un ton agressif.

— Je veux dire, poursuivit-il un peu ému, que ce mariage que vous avez approuvé...

— Certes, je l'ai approuvé, ce mariage, interrompit-elle brusquement; eh bien! je l'approuve toujours. Elle est charmante cette petite; vous serez heureux, vous l'adorerez. Et-ce que, par hasard, vous me croiriez jalouse?... ajouta-t-elle avec un rire nerveux.

Il y eut un silence. Pierre, les yeux à terre, sentait s'échapper sa pensée. Sans rien ajouter, elle se leva et entra au salon. Il la suivit :

Devant une table, Claire feuilletait un album avec André. Albine se jeta sur elle et l'embrassa avec une telle violence que la fillette poussa un cri :

— Tu me fais mal!

Albine dénoua ses bras.

— Je t'aime bien, va, chère petite, dit-elle, en se penchant sur son épaule.

Claire remercia Pierre d'un regard.

Mme Honorat parla de se retirer. André et Pierre se disposèrent à l'accompagner. Pour traverser le jardin, elle prit d'elle-même le bras d'André. Ils gagnèrent la Bastide en silence. Là, elle descendit sans répondre au bonsoir des deux frères.

Le lendemain matin, Rémondi, appelé à Marseille pour affaires, vint offrir à André de l'accompagner, le jeune homme accepta. Pierre se trouvait tout heureux de cette absence. Il avait besoin d'être seul pour songer plus à l'aise. Depuis la

INFORMATIONS

L'Exposition de 1900

Les bureaux de M. Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, ainsi que ceux du secrétariat général, viennent d'être transférés 26, avenue de Labourdonnais, au premier étage du pavillon Rapp.

C'est avant-hier que s'est effectué ce transfert.

Le nouveau local, occupé par les services d'étude, est spacieux et comprend tout le premier étage du pavillon Rapp, qui, on le sait fut édifié en 1878 et servit, en 1889, à l'installation des bureaux de M. Alphand.

Le rez-de-chaussée, actuellement attribué aux divers services de la section française de l'Exposition de Chicago, sera également affecté, dans six mois environ, aux bureaux de l'Exposition de 1900.

C'est là encore que fonctionneront, à partir du 1^{er} janvier prochain, sous la direction de M. Bouvard, inspecteur général, les services d'architecture de l'Exposition.

C'est donc 26, avenue de Labourdonnais, que devront se présenter, pour prendre connaissance des documents et aussi se faire inscrire, ceux qui désirent participer au concours pour l'édification des bâtiments et agencement si divers.

C'est le 8 courant, le 9 étant un dimanche, à quatre heures du soir, que sera clos définitivement le concours pour lequel, à cette heure, sont inscrits six cent soixante-six concurrents.

Les diverses Commissions continueront à se réunir au Ministère du Commerce, dans la salle réservée à cet effet.

Le 15 décembre, réunion de deux Commissions: Commission du tir à la cible, Commission de l'éducation physique.

L'affaire Dreyfus

Cette affaire, qui passionne à un si juste titre l'opinion publique, sera jugée par le conseil de guerre qui se réunira le 17 décembre, au siège ordinaire de ses séances, dans l'immeuble situé en face de la prison militaire de la rue du Cherche-Midi.

Le conseil sera présidé par le colonel Maurel; quant aux nouveaux juges, nécessités par le grade de l'inculpé, ils ne sont pas encore désignés.

Le dossier sera très prochainement communiqué à M^{re} Demange, le défenseur qui a été choisi par la famille de l'accusé.

On se préoccupe, dès à présent, de savoir quels sont exactement les crimes reprochés à l'accusé et quelles sont les preuves recueillies par l'Instruction, ou, si l'on préfère, les présomptions de culpabilité dont la gravité motive le renvoi du capitaine Dreyfus devant le conseil de guerre.

Les impatiences patriotiques du public sont légitimes; on conviendra néanmoins, avec nous, qu'il est à souhaiter que des indiscrétions prématurées ne puissent pas être exploitées par la défense et ne viennent pas entraver l'œuvre du conseil de guerre.

Les Congrégations religieuses

Une cinquantaine de députés viennent de prendre l'initiative d'un amendement qui sera discuté à l'occasion des articles du projet sur la réforme des droits de succession et qui a pour

veille affreusement perplexe, il se sentit étreint dans une situation qu'il n'envisageait plus qu'en tremblant. Albine était jalouse, c'était vrai. Cet amour, qu'il avait si vainement espéré, lui arrivait donc enfin au moment où il n'en pouvait plus jouir, à l'heure où il avait donné sa vie, où il allait en épouser une autre! Et que faire? Comment échapper à cet engagement qui le liait à jamais? Mais elle, d'ailleurs, n'était-elle pas mariée? D'une conscience si haute et si droite, oserait-elle même s'avouer cette passion née peu à peu, qui s'était développée à son insu, passion criminelle qu'elle ne pouvait envisager qu'avec horreur? Non l'illusion seule, cette illusion de toute femme vertueuse qui ne veut pas croire à sa faiblesse ni reconnaître un péril, la leurrait. Du jour où elle verrait clair en elle, il savait bien qu'elle le fuirait. Quoi qu'il en fût, une âpre volupté se mêlait à son désespoir. Quel amant n'a pas un instant oublié toutes ces tortures en apprenant qu'il était aimé?

A l'idée de la revoir, il éprouvait une émotion indiscible. Il devait dîner à la Tour. Y viendrait-elle? Dévoré à la fois de crainte et d'impatience, il devança l'heure. Quand il arriva, elle était déjà là. Il la trouva pâle, un peu nerveuse, mais douce, tendre avec Claire. Il n'était plus dupe maintenant de ces efforts qui peut-être la trompaient elle-même. Son sourire était une contrainte. On y sentait des larmes. Comme pour accroître encore la difficulté de cette situation, Mme Rémondi, indisposée, se retira dans son appartement, laissant les fiancés à la garde d'Albine. Le soir, selon la coutume, il la reconduisit. Après leur explication étrange, il était impossible qu'une gêne presque pénible ne les saisit pas en face l'un

bat de créer une catégorie spéciale pour les droits applicables aux Associations et aux Congrégations religieuses.

Les taux applicables à cette catégorie seraient de 20 0/0 pour les sommes inférieures à 2,000 francs, de 22 fr. 50 0/0 pour les sommes comprises entre 2,000 et 10,000 fr., de 25 0/0 pour les sommes comprises entre 10,000 et 50,000 fr., de 27 fr. 50 0/0 pour les sommes comprises entre 50,000 et 100,000 fr., de 30 0/0 pour les sommes comprises entre 100,000 et 250,000 fr., de 32 fr. 50 0/0 pour les sommes comprises entre 250,000 et 500,000 fr., de 35 0/0 pour les sommes comprises entre 500,000 fr. et 1 million, et enfin, 37 fr. 50 0/0 pour les sommes dépassant un million.

Nos Colonies

Voici les progressions du mouvement commercial dans un certain nombre de nos colonies :

Le chiffre des échanges de l'Algérie avec la France et l'étranger est monté de 12 millions en 1831 à 74 millions 1/2 en 1850 et à 448 millions en 1893. Pour la Tunisie, on constate une progression de 32 millions en 1884 à 49 millions environ en 1893.

Le Sénégal ne faisait que 4 millions 1/2 d'affaires en 1830. Vingt-un an après, le mouvement commercial passait à 15 millions, pour atteindre 48 millions en 1893.

De 1888 à 1893 le chiffre des transactions extérieures de la Guinée française, passe de 4 millions 1/2 à près de 9 millions. La Côte d'Ivoire a maintenant un mouvement d'affaires de 12 millions 1/2.

Les chiffres du Dahomey sont : 6 millions en 1884, 9 millions en 1886 et 10 millions en 1893.

Quant au Congo, dont le développement va être singulièrement accru par l'ouverture prochaine du service régulier de transports entre la côte et Comba, il a présenté, l'an dernier, un chiffre d'affaires de 10 millions, contre 3,800,000 francs en 1885.

La presse allemande

Dans le *Gil Blas*, opinion de M. François Deleonele :

« Je crois, je suis même certain que l'Angleterre subventionne, en ce moment, la presse allemande pour faire une campagne contre la France. Il faut prendre garde ! »

De Berlin au *New-York Herald* :

« Les dépêches de Dresde ont produit une grande sensation. Le roi de Saxe, en donnant les drapeaux aux onze quatrièmes bataillons créés en Saxe par la dernière loi militaire, a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé le siège de Paris en 1870, en faisant allusion à la probabilité d'une nouvelle guerre. »

Chantage

Paris, 6 décembre, matin.

Contrairement à ce qui a été annoncé par les *Débats*, aucun mandat n'a été signé aujourd'hui, M. B..., dont il a été question, a été, en effet, mandé aujourd'hui chez M. Doppfer pour lui donner des explications sur certaines lettres saisies par M. Clément. M. B..., a pu se retirer sans être autrement inquiété.

M. B... appartiendrait, dit-on, à un ministère.

Affaire Allez

Le juge d'instruction, M. Doppfer, a chargé l'expert en comptabilité, M. Flory, d'aller cet

après-midi examiner les livres de la maison Allez, frères.

Le bruit court avec persistance de l'arrestation d'un ancien député, directeur d'un journal parisien, à la suite de l'examen des livres de la maison Allez, par M. Flory, expert en écritures.

Un nouveau scandale

Paris, 5 décembre, soir.

Quelques journaux annoncent que, sur les affaires actuelles de chantage, vient de se greffer une nouvelle plainte qui vise non seulement deux des personnes actuellement poursuivies, mais encore d'autres personnes appartenant à la presse et un fonctionnaire d'un des ministères les plus en vue et qui n'est pas le ministère de l'Intérieur.

Cette plainte viserait des tentatives d'escroquerie relevant du chantage, dénonciation calomnieuse et diffamation.

MADAGASCAR

Paris, 5 décembre, soir.

On annonce la nomination, comme chef d'état-major du corps expéditionnaire de Madagascar du colonel de Torcy, du 161^e de ligne.

Le colonel de Torcy, du service d'état-major, a rempli, dans ces dernières années, les fonctions de chef d'état-major à la division d'Alger de chef de bureau à l'état-major de l'armée, et a été chargé, en outre, de plusieurs missions à l'étranger, soit comme attaché militaire à Vienne, Bucharest, et Belgrade, soit comme envoyé spécial dans l'Inde pour l'étude de l'armée anglo-indienne.

Sur la frontière espagnole

Irun, 6 décembre.

Depuis hier, de nouveaux règlements imprévus sont mis en vigueur par la douane espagnole; ces règlements prohibent l'introduction directe, par voyageur, de marchandises quelconques, même d'échantillons.

Hier matin, le représentant d'une fabrique française, porteur d'échantillons sans valeur dans ses bagages, a été frappé d'une amende de 500 pessesas. Hier soir, un autre voyageur d'une maison belge, ayant présenté à la douane une collection variée d'objets en fer, tels que boulons, écrous, pointes, comme échantillons, a été frappé également d'une forte amende.

Ces faits ont produit une vive émotion parmi les agents transitaires, car les procédés de la douane mettent en péril les intérêts du commerce et même la liberté individuelle des agents chargés de faire des déclarations d'introductions; car, la moindre erreur commise entraîne la confiscation des marchandises, une amende et la prison.

Une réunion a eu lieu, hier soir, de soixante des principaux agents consignataires pour adresser une protestation au ministère; ces agents ont en outre l'intention de se mettre en grève générale si les règlements sont maintenus.

Les Japonais en Chine

Shanghai, 6 décembre.

Les autorités chinoises, sur tous les points de la côte exposée aux incursions de la flotte japonaise, sont dans un état de terreur folle.

Elles se demandent à quel endroit viendra débarquer le corps d'armée ennemi qui a récemment quitté Hiroshima, et dont les mouvements ont été jusqu'ici entourés de mystère.

sanglot. Etonné, il se retourna. Accoudée tristement, elle cachait son visage dans ses mains. Il sentit son cœur se briser.

Claire entrant presque aussitôt, Albine lui dit bonsoir en s'excusant de partir si vite. Elle était fatiguée, souffrante! Pierre vit qu'elle avait les yeux rouges. Elle frissonnait.

Il n'osa l'aider à s'envelopper de son châle. Elle se laissa machinalement embrasser par Claire, qui les accompagna sur le perron.

— Eh bien! Pierre, offrez donc votre bras cria la fillette en riant.

Avec quelque embarras, il obéit.

Albine tremblait. Ils allèrent ainsi jusqu'à l'embarcadère. Là elle tendit sa main à un des rameurs pour monter dans la barque. Une fois assise, elle s'enfonça dans les coussins et, comme brisée, ferma les yeux. Pierre, immobilisé à côté d'elle, songeait à ce sanglot qui lui avait déchiré le cœur. Le choc du canot, accostant à la Bastide les réveilla tous les deux de leur engourdissement. Il sauta le premier sur la berge; elle parut faire un effort pour descendre. Puis, aussitôt à terre, elle n'eut que le temps de s'accrocher à son bras.

— Est-ce que vous souffrez? demanda-t-il.

Elle ne répondit rien. Il l'entraîna doucement vers la maison. Elle marchait avec peine, appuyée sur lui. Tout à coup, comme elle passait devant le banc où ils s'étaient oubliés un soir dans un étrange et si délicieux entretien, elle s'y laissa tomber accablée.

(A suivre).

Une escadre anglaise de sept croiseurs est arrivée inopinément hier à Woosung, petit port situé à dix mille au nord de Shanghai.

On ne sait encore ce que cela signifie au juste, mais il y a évidemment anguille sous roche et il faut s'attendre à de graves événements.

On croit généralement ici que les Japonais tenteront un mouvement décisif vers le Nord, avant que le golfe de Petchili ne soit bloqué par les glaces.

L'armée japonaise continue sa marche sur Shang-Hai-Kwan. Il est peu probable que les Chinois leur donnent une occasion de combattre.

Liu-Kun-Yih vient d'arriver à Pasting-Fu. Il est chargé de retirer à Li-Hung-Chang les sceaux de la vice-royauté du Petchili.

On pense que celui-ci ne cédera pas sans une vive résistance et l'on attend avec anxiété les résultats du conflit.

Londres, 6 décembre.

Quelques journaux publient une dépêche, qu'ils datent de Shanghai, disant que la Cour d'enquête a condamné le commandant de Kirchow à la dégradation militaire.

Le commandant était coupable d'avoir laissé ses troupes piller Port-Arthur et massacrer ses habitants.

Washington, 6 décembre.

On dément officiellement ici la nouvelle publiée par les journaux de Londres, suivant laquelle le Japon aurait refusé toutes les propositions qui ne lui seraient pas faites par un ambassadeur spécial du gouvernement chinois.

Les Scandales Electoraux DE TOULOUSE

A la suite du renvoi prononcé par la cour d'assises, c'est la chambre des mises en accusation qui sera chargée de faire le supplément d'instruction.

Cette chambre est ainsi composée pour l'année judiciaire 1894-1895 ;

M. Frézou, président ; MM. Amilhau, Latreille Archidet, Bousquet.

Jeudi, à deux heures, M^{rs} Désarnauts et Dazet ont fait une démarche auprès de M. le procureur général pour solliciter la mise en liberté provisoire des accusés.

On annonce de bonne source que M. Cassagneau, préfet de l'Indre, est révoqué.

M. Cohn, préfet de la Loire, serait mis à la retraite d'office.

Le bruit de la fuite de M. Coudere a couru dans la journée de jeudi.

L'ex secrétaire général n'avait pas assisté à l'audience de dimanche, et ses amis avaient, paraît-il, raconté, pour expliquer son absence, qu'il était allé en partie de chasse. Singulier moment, on en conviendra.

D'après les uns, M. Coudere aurait été aperçu, samedi soir, vers onze heures dans les environs de la gare c'est-à-dire à l'heure du passage du rapide sur Cette et la frontière d'Espagne ; de là à conclure qu'il s'est réfugié à Barcelone, il n'y a qu'un pas et les gens « bien informés » l'ont vite franchi.

D'après les autres, M. Coudere se serait arrêté à Cerbère pour y attendre la nouvelle de l'arrêt de la cour d'assises, qu'un de ses anciens confrères socialistes lui aurait télégraphié dès dimanche soir.

Nous enregistrons, à titre de renseignements ces divers racontars qui trouvent leur excuse dans le précédent voyage de l'inculpé *tra los montes*.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conférence sur la Sérothérapie

Jeudi, à eu lieu, à la mairie, devant un auditoire nombreux et distingué, dans lequel nous avons remarqué M. le Préfet du Lot, la conférence que nous avons annoncée sur la sérothérapie. M. le Maire de Cahors présidait ; à côté de lui a pris place M. le docteur Caviolle, vice-président de l'Association médicale et promoteur de la conférence. Plusieurs médecins de Cahors avaient apporté au jeune conférencier, M. le docteur Darquier, le concours de leur présence sympathique.

M. Darquier a d'abord parlé de la diphtérie, cette maladie jadis à peu près sans remède, en établissant la distinction entre l'angine et le croup et indiquant le rôle de chacun d'eux. Puis, entrant dans le vif de son sujet, il a fait l'histoire de la découverte du docteur Roux, a décrit la manière de préparer le nouveau remède et fait le tableau des effets si remarquables qu'il produit. Enfin, dans sa péroraison, il a rendu hommage à l'illustre fondateur de la doctrine microbienne, M. Pasteur, et laissé entrevoir le moment où d'autres maladies, réputées incurables, telles que la tuberculose, seront guéries par des méthodes issues, comme la sérothérapie, de la géniale découverte de M. Pasteur.

Nous n'avons pu qu'indiquer les points princi-

paux touchés par M. Darquier ; mais ce que nous devons dire, c'est qu'il a traité son sujet comme il fallait le traiter devant des gens du monde, avec clarté et simplicité, de manière à rendre accessibles à tous des matières bien difficiles à développer sans fatras scientifique.

Avant de lever la séance, M. le Maire a prononcé quelques mots pour remercier le conférencier, qui a bien voulu mettre son talent de vulgarisateur au service du public, et M. le docteur Caviolle, à l'initiative de qui est due la conférence. Nous ne pouvons que nous associer aux paroles de M. Costes et souhaiter que nous ayons souvent des réunions aussi intéressantes et aussi instructives.

Concert de l'Orphéon

Voici le programme du concert de demain, organisé par l'Orphéon de Cahors, avec le gracieux concours de la Musique du 7^e de ligne et de la Société de gymnastique Les Sauveteurs du Lot, au profit de la souscription pour le VACCIN DU CROUP :

1^{re} PARTIE

1. *Giraldia*, Musique du 7^e de ligne.
2. *Stances de Flégier*, chantées par M. L...
3. *Lucie de Lammermoor* (3^e acte), duo par MM. Dellard et Rollès, orphéonistes.
4. *Le Persifleur*, chansonnette comique par M. Escabasse.
5. *Carmen*, grande fantaisie exécutée par l'Orchestre.
6. *Sur les Remparts* (Saintis), chœur chanté par l'Orphéon.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE Les Sauveteurs du Lot

1. Mouvements d'ensemble et de boxe.
 2. Mouvements d'ensemble de gymnastique.
 3. Exercices à la barre fixe.
 4. Exécutions de pyramides.
 5. Mouvements d'ensemble d'escrime. — Assauts
- Ces exercices seront exécutés en musique.

2^e PARTIE

1. *Les Esclaves*, chœur chanté par l'Orphéon.
2. *Les Noces de Jeannette*, par Mme Escabasse.
3. *Le Tabac du Capitaine*, chansonnette comique par M. Escabasse.
4. *Faust*, grande fantaisie exécutée par l'Orchestre.
5. *La Prière* (de Gounod), chanté par M. L...
6. *Marche de Lohengrin*, Musique du 7^e de ligne.

3^e PARTIE

LA ROSE DE SAINT-FOUR

Opéra-Comique en 1 acte

Marcachu, M. X..., orphéoniste ; Chapailou, M. Escabasse, orphéoniste ; Pierrette, Madame Escabasse.

Prix ordinaire des places.

Nouvelles militaires

Par décision :
M. Ferré, lieutenant au 42^e régiment d'infanterie passe au 7^e régiment de la même arme.
M. Fabre, lieutenant au 7^e régiment d'infanterie, permute avec M. Sers, lieutenant au 89^e régiment de la même arme.

Vacances scolaires

Paris, 6 décembre, soir.
M. Leygues, ministre de l'instruction publique, vient de fixer ainsi qu'il suit les congés des lycées et collèges pour l'année scolaire 1894-95 :
Jour de l'An : Sortie le samedi 29 décembre après la classe du soir qui devra être régulièrement faite ; rentrée le jeudi 3 janvier, à neuf heures et demie du soir, heure réglementaire.
Saint-Charlemagne. — Congé le samedi 2 février ; le lendemain étant jour de sortie, le congé se prolongera jusqu'au dimanche, à l'heure réglementaire.
Jours gras : Sortie samedi 23 février après la classe du soir ; rentrée mercredi 27, à l'heure réglementaire. Les cours du mercredi 27 auront lieu le jeudi 28
Pentecôte : Sortie samedi 1^{er} juin après la classe du soir ; rentrée mercredi 5 juin, à l'heure réglementaire. Les cours du mercredi 5 auront lieu le jeudi 6.
14 juillet : Sortie le 13 juillet après la classe du soir ; rentrée le lundi 15 juillet, à une heure de l'après-midi.

Tribunal Correctionnel de Cahors

L'audience correctionnelle du jeudi 6 décembre a été consacrée tout entière à l'affaire du *Rappel Social*.
On sait qu'il avait été fait opposition au jugement rendu le 7 août dernier, condamnant M. Jean Couronne, gérant du *Rappel Social*, à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende pour diffamation contre deux agents de police.
D'autre part, une nouvelle action avait été intentée par ces mêmes agents de police contre ledit Couronne, comme gérant du *Rappel Social*, et contre M. Jean Dupas, en qualité de rédacteur du même journal et auteur de l'article incriminé.
M^{rs} Lagarrigue, du barreau de Cahors, assistait les demandeurs, et M^{rs} Louis Sautumier, avocat à la cour d'appel de Paris, présente la défense de MM. Couronne et Dupas.
Dès le début de l'audience, M^{rs} Sautumier a développé avec un réel talent, les conclusions suivantes :

Attendu qu'au cas où les faits seraient établis, ils constitueraient non le délit d'injure et diffamation prévus et punis par les articles 32 et 33

mais les délits prévus et punis par les articles 31 et 33 de la loi du 29 juillet 1882 ;

Attendu, en effet, que Romec et Bonifacy sont fonctionnaires publics, agents de l'autorité ;

Que, dans ces conditions, la cour d'assises est seule compétente et la preuve est réservée ;

Par ces motifs se déclarer incompétent, renvoyer les demandeurs devant la juridiction compétente.

Mais, faisant droit aux conclusions de M^{rs} Lagarrigue, le tribunal s'est déclaré compétent.

Le défenseur de M. Couronne et de M. Dupas, déclare que ses clients entendent interjeter appel de ce jugement.

L'affaire a ensuite été plaidée au fond.

M^{rs} Lagarrigue a donné connaissance des articles incriminés ; il a conclu qu'en présence de pareille violence, et de faits aussi diffamatoires, on ne pouvait invoquer pour les prévenus la question de bonne foi.

M^{rs} Sautumier, de son côté, dans une brillante et éloquent plaidoirie, a plaidé, au contraire, la bonne foi de ses clients.

M. Barathon du Mouceau, procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public, dans un réquisitoire éloquent, a dit que le tribunal ne pouvait admettre la question de bonne foi, au moins en ce qui concerne M. Dupas. Il a déclaré ne pas s'opposer à ce qu'il soit infligé une punition légère à M. Couronne, gérant du *Rappel Social*, mais il a réclamé toute la sévérité des juges pour M. Dupas, lequel, non content de jeter de parti-pris la diffamation sur tout ce qui porte un nom honorable, pousse le cynisme jusqu'à publier en ce moment, sous le titre « les 28 jours d'un sans-patrie », des récits qui, dans une certaine mesure, pourraient porter le désordre dans notre armée et compromettre la défense nationale. »

Le tribunal, dans un jugement motivé, a condamné M. Jean Couronne à quinze jours de prison et M. Dupas à quatre mois de la même peine, à 1 fr. de dommages-intérêts, réclamé par la partie civile, et à l'insertion du jugement dans les journaux désignés dans l'assignation.

Sur l'opposition formée par M. Jean Couronne au jugement déjà rendu le 7 août dernier, le tribunal a réduit la peine à quinze jours de prison qui se confondront avec celle qui vient d'être prononcée.

L'affaire Cangardel

Le tribunal ne doit se prononcer dans l'affaire Cangardel, que dans son audience de mardi prochain.

Saint-Céré

Le nommé Deldoux, manoeuvre à Saint-Céré, avait été arrêté mardi soir et enfermé au violon pour ivresse et tapage nocturne.

Mercredi matin, lorsqu'on a voulu le relâcher, on l'a trouvé presque inanimé.

Transporté immédiatement à l'hôpital, Deldoux y est mort en arrivant.

Viazac

Depuis quelques temps, les mines de charbon de Buzac ont pris beaucoup d'extension, il est même permis d'espérer que grâce à la nouvelle direction, elles deviendront très importantes et assureront l'existence à un grand nombre d'ouvriers. Des travaux considérables sont en voie d'exécution.

Foire de Fumel

Cours des animaux et denrées :
Les bœufs gras se sont vendus de 36 à 40 fr. le quintal ; peu d'affaires sur les attelages.
Les porcs gras de 47 à 51 fr. les 50 kilos.
Les autres porcs étaient très chers.
Les moutons gras de 75 à 80 cent. le kilo.
Les oies grasses de 75 à 90 cent. la livre.
Les canards gras de 80 à 95 cent. la livre.
Les foies d'oie de 2 fr. 50 et 3 fr. la livre.
La volaille de 40 à 50 cent. la livre.
Les œufs 80 et 90 cent. la douzaine.
Les lièvres de 4 à 5 fr. l'un.
Lapins domestiques 1 fr. 50 et 2 fr. la paire.
Perdrix 2 fr. et 2 fr. 50 l'une.
Bécasse 2 fr. 50 et 3 fr. l'une.
Blé et maïs très bon marché.

Puy-l'Evêque

Bœufs gras de 36 à 39 fr. les 50 kilos.
Porcs gras de 47 à 52 les 50 kilos.
Volaille de 55 à 60 cent. la livre.
Lièvres de 4 à 6 fr. l'un.
Foies d'oie de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 la livre.
Blé environ 12 fr. les 4/5.
Maïs de 6 à 7 fr. les 4/5.
Il y en a eu de reste.

Montcuq

Bœufs : amenés, 750 paires ; vendus, 300 paires. Bœufs gras, 37 fr. les 50 kilos ; v. aux, 25, vendus à 1 fr. le kilo ; bêtes à laine, 850 ; les cours étaient lents ; moutons gras, 0 fr. 70 le kilo ; porcs, 75, vendus 50 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 20 à 25 fr. la pièce, selon grosseur ; truffes, 3 quintaux à 8 fr. le kilo ; volailles, 240 paires à 0 fr. 50 le demi-kilo ; dindes, 100 paires. de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilo ; œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Halle : blé, 100 hectolitres, vendus 14 fr. l'hectolitre ; maïs, 80 hectolitres, vendus 8 fr. 75 l'hectolitre ; pommes de terre, 130 hectolitres, vendus 3 fr. 60 l'hectolitre ; prunes, 30 quintaux, vendues de 15 à 25 fr. le quintal ; prunes communes, de 5 à 10 fr. le quintal.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 8 décembre 1894

Naissances

Rigal Marthe, Bd Gambetta, 89.
Cabessut Jean, rue du Château, 12.
Rames Germain, rue St-Géry, 19.
Nègre Valentine, rue Feydel, 10.

Cheyroux Charles, rue Fondue-Haute, 5.
Pommier Camille, avenue de la Gare, 1.

Décès

Contival Pierre, cultivateur, 72 ans, à Cavanès.
Gary Louis, cultivateur, 69 ans, (Hospice).
Avalon Auguste, portefaix, 45 ans, (Hospice).
Vayssié Prosper, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, (Hospice).
Levier Guillaume, 38 ans (Hospice).
Agar François, ex-notaire, 73 ans, rue Fénelon.
Desante Pierre, matelassier, 80 ans, rue du Château, 19.

Dernières nouvelles

Les affaires de Chantage

Camille Dreyfus, directeur du journal la *Nation* a été arrêté hier au soir à onze heures, à la suite de l'examen des livres de la maison Allez.

Cet examen avait fait découvrir la trace d'une subvention de 80,000 francs qui aurait été versée à Camille Dreyfus.

On croit que d'autres arrestations seront faites ce matin.

Les traités

Une dépêche de Marseille au *Journal*, annonce l'arrestation du nommé Chapus, qui entretenait des relations avec le capitaine Dreyfus et des agents secrets de l'Italie.

CHINE & JAPON

Tsong-Li-Yamen a décidé d'envoyer un ambassadeur spécial auprès du gouvernement japonais à Tokio, pour faire des propositions de paix.

Anarchistes cambrieurs

La préfecture de police confirme l'arrestation de onze individus qui ont dévalisé des villas de la banlieue de Paris.

Ces individus sont tous des anarchistes militants.

Des armes, des munitions et de nombreux objets volés, ont été trouvés à leurs domiciles.

Parmi eux est Louis Pallan qui fut, pendant longtemps, gérant du journal le *Père Peinard*.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE EMPRUNT 3 1/2 % OR 1894

De 400 Millions de francs Capital nominal

Affranchi à tout jamais de tout impôt russe
Remboursable au pair en 81 ans avec intérêts payables à Paris, St-Petersbourg, Londres, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, etc., etc.

L'amortissement ne pourra pas être augmenté et il ne pourra pas être procédé à la conversion ni au remboursement dudit Emprunt avant le 1^{er} Janvier 1905.

Cet Emprunt est divisé en titres de :
1 Oblig. Fr. 500 cap. nom., rapp. Fr. 17.50 de rente
5 — Fr. 2.500 — — Fr. 87.50 —
25 — Fr. 12.500 — — Fr. 437.50 —

On souscrit : Mercredi 12 Décembre chez MM. de ROTHSCHILD Frères, 21, rue La Fayette.

Au prix de 94 3/4 0/0, soit Fr. 473.75 par Obligation de 500 Fr. de capital nominal. Jouvissance du 1^{er} Janvier 1895.

Les intérêts trimestriels au 1^{er} avril 1895 seront déduits du 3^e versement, ce qui réduit la somme à verser par obligation de 500 francs à..... Fr. 469.37 1/2

Payable comme suit :
5 % en souscrivant..... Fr. 25
20 % à la répartition..... » 100
25 % le 25 janvier 1895..... » 125
24 3/4 % le 11 mars : Fr. 123.75
moins intérêts 1^{er} avril 4.37 1/2.....) 119.37 1/2
20 % le 9 mai 1895..... » 100

Soit net par obligation de 500 Fr. capital nominal..... Fr. 469.37 1/2

Des certificats provisoires munis du timbre français, délivrés aux souscripteurs lors de la répartition, seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs munis de coupons trimestriels dont le premier sera à l'échéance du 1^{er} juillet 1895.

Les libérations intégrales ne seront reçues qu'à partir du 25 janvier 1895 et seront décomptées à 1 1/2 0/0 l'an.

Si les demandes dépassent le montant de l'émission, il sera fait une réduction proportionnelle.

(Déclaration faite au Timbre le 30 novembre 1894.)

On souscrit sans frais à la Société Générale, rue Fénelon, n^o 8, à Cahors.

Le Tapioca Rils est le meilleur des tapioca.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la constipation qui fait que les matières séjourner trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbent pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des maux de nerfs et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la *Tisane Dussolin*. C'est en même temps le meilleur dépuratif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien du nom. « La *Tisane Dussolin*. » Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr}50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et

retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

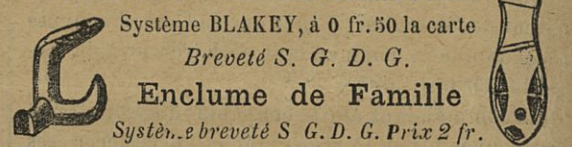
Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES Une **MAISON** située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

MONITEUR DES RENTIERS

Journal financier, de 16 pages, paraissant le Dimanche RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS **2 francs par An** 23, passage Saulnier, PARIS

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.



Ne demandez chez votre Epicier que du **TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE CAHORS

ADJUDICATION

PAR SOUMISSION CACHETÉE

DE LA FOURNITURE DU PAIN

PENDANT L'ANNÉE 1895

Il sera procédé, par la Commission administrative, en présence du Receveur de l'Établissement, le **Judi 20 décembre 1894, à 2 heures du soir, dans une des salles du Bureau de Bienfaisance**, à l'adjudication au rabais et par soumission cachetée de la fourniture du PAIN pendant l'année 1895 :

QUANTITÉ APPROXIMATIVE : **50,000 Kilog.**

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions générales, imposées aux adjudicataires, est déposé au Secrétariat, rue Saint-James (impasse de la Charité), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Les soumissions cachetées seront reçues par le Président de la Commission qui en fera l'ouverture et procédera ensuite, dans les formes de droit, à l'adjudication.

Cahors, le 30 novembre 1894.

Le Maire, Président de la Commission administrative Chevalier de la Légion d'honneur. **J.-H. COSTES.**

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C^{ie} MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger. Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli, père et fils**, horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Cambrius

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

RHUMES-BRONCHITES

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza*. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés. Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

ASSURANCES

Directeurs divisionnaires et Agents généraux sont demandés pour les Branches *Incendie et Grêle*. Bonne situation avec TRAITEMENT FIXE IMPORTANT. Garanties exigées. S'adresser à **M. F. Clédié**, inspecteur d'assurances, poste restante, à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU